



Erreur remboursement de pret (pret relais)

Par **AntoineC**, le **08/09/2023** à **11:28**

Bonjour,

Voici la situation :

J'ai un bien + Pret au CM (banque 1)

J'ai contracté un nouveau pret immobilier + Pret relais pour l'acquisition d'une nouveau bien au CA (Banque 2) + signature chez le notaire avec un ordre irrévocable.

En avril, je signe chez le notaire pour vendre mon premier bien.

Au niveau de la Banque 1, pret remboursé, pas de souci

Aujourd'hui la banque 2 me demande la somme pour rembourser le pret relais, en me renseignant auprès du notaire, ils ont remboursé directement la banque 1.

La banque 2 me demande forcément les fonds pour rembourser le pret relais car c'était notifié lors de la signature chez le notaire pour acheter le nouveau bien.

Je ne sais pas quoi faire, vers qui me tourner pour solutionner ce souci.

Banque 2 ne veut rien entendre et dit de voir avec le notaire.

Le notaire ne m'a pas encore répondu, mais j'ai peur qu'il me dise qu'ils n'ont pas eu d'indication concernant ce prêt relai, il ne m'ont rien demande et je suis passé avec une agence pour justement s'occuper de ce genre de détails.

Merci d'avance à ceux qui prendront le temps de lire et m'apporter des informations

Antoine C.

Par **miyako**, le **08/09/2023** à **13:36**

Bonjour,

[quote]

J'ai contracté un nouveau pret immobilier + Pret relais pour l'acquisition d'une nouveau bien au CA (Banque 2) + signature chez le notaire avec un ordre irrévocable.

Au niveau de la Banque 1, **pret remboursé**,

pas de souci

Aujourd'hui la banque 2 me demande la somme pour rembourser le prêt relais, en me renseignant auprès du notaire, ils ont remboursé directement la banque 1.

[/quote]

Apparemment, la banque 2 a remboursé le prêt principal à la banque 1, ,mais pas le prêt relais ??Il faut donc demandé au notaire qui a fait la vente ce qui se passe .S'agit t-il du notaire de l'agence ??

Cordialement

Par **AntoineC**, le **08/09/2023** à **13:48**

Non, il semblerait que le notaire ne soit pas au courant du prêt relais et a donc remboursé la banque "par défaut" (banque 1) au lieu de la banque 2 (pret relais)

Cependant le notaire ne m'a jamais demandé quoi que ce soit concernant le remboursement et le destinataire.

Suis-je en tord de ne pas l'avoir prévenu ? (Sachant que c'est le notaire de notre agent immobilier, qui lui était au courant du pret relais)

Par **Marck.ESP**, le **08/09/2023** à **21:23**

Bonsoir et bienvenue

[quote]

Au niveau de la Banque 1, pret remboursé, pas de souci

[/quote]

C'est normal, mais quelque chose m'échappe, comment comptiez vous financer votre nouveau bien, sachant que le prêt du premier doit être remboursé sur la vente ?

Par **Visiteur**, le **11/09/2023** à **07:49**

BONJOUR...

Cependant le notaire ne m'a jamais demandé quoi que ce soit concernant le remboursement et le destinataire.

Ce n'était pas à lui de savoir ou vous demander mais à vous de l'informer.

Également, je ne comprends pas vraiment votre montage.
Lorsqu'on est propriétaire d'un bien en cours de vente, le prêt relais est souvent la solution pour payer le nouveau bien.

Mais lorsqu'il y a un crédit sur le bien n°1, il lui est juridiquement lié et doit être remboursé.
Dans ce cas, le relais est généralement transformé en prêt amortissable.

Par **Marck.ESP**, le **11/09/2023** à **19:09**

@ AntoineC

Pour aller plus loin, il serait intéressant d'avoir votre réponse.